



Rapport du Conseil Communal Séance du 16 décembre 2025

Présents: M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ;
M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong échevins ;
M. Camille Hoffmann, M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene,
M. Thomas Fellerich, Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Cindy Dichter,
Mme Monique Kuijpers, Mme Annemie Loor, conseillers ;
M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;

Absences excusées : néant ;

Ordre du jour

En séance publique:

Administration générale

1. Approbation du budget rectifié 2025 et du budget 2026
2. Titres de recette 2025
3. a. – f. Prises d'acte de délibérations du conseil d'administration de l'Office social de Beaufort relatives à la démission du receveur et à la nomination de son successeur
3. g. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de l'Office Social Régional de Beaufort
4. Approbation du Plan d'Action Local (PAL) 2026 du CIGR Mëllerdall
5. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif à la mise en conformité de deux arrêts de bus « Aispist » ainsi que d'un passage pour piétons sur la Grand-Rue à Beaufort - 4/624211000/25008 -4/624/221313/25008

Urbanisme, aménagement communal et gestion des propriétés

6. Adoption du Projet d'Aménagement Particulier "nouveau quartier" (PAP NQ) - in der Hausselt à Dillingen
7. Approbation d'une modification du Plan d'Aménagement Général (PAG) concernant plusieurs sites dans la commune de Beaufort [Dossier 05]
8. Adoption d'une modification du Plan d'Aménagement Particulier « quartier existant » (PAP QE) concernant plusieurs sites dans la commune de Beaufort [Dossier 05]

Commissions, syndicats et délégations

9. Acceptation de la démission de Monsieur Detlef Keller en tant que membre de la commission du vivre-ensemble interculturel suite à son départ de la commune

Associations

10. Approbation des subsides annuels ordinaires aux associations locales
11. a. – c. Approbation de divers subsides extraordinaires
12. Approbation des subsides et dons aux associations non-locales

À huis clos :

Gestion du personnel

13. Réduction de la période de service provisoire d'un fonctionnaire, Groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au bureau de la population.
14. Nomination définitive d'un fonctionnaire (fin du service provisoire), Groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au bureau de la population

Tous les points sont adoptés à l'unanimité, à l'exception des points 6 et 10.



Début de la séance à 9:00 heures

En séance publique

1. Approbation du budget rectifié 2025 et du budget 2026

Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget rectifié de l'exercice 2025 ainsi que le budget de l'exercice 2026. La présentation a mis en évidence un contexte financier marqué par un volume important de projets d'envergure, l'absence de dette communale et un boni substantiel reporté de l'exercice 2024, permettant de préserver une marge de manœuvre financière importante.

Le budget rectifié 2025 avait pour objectif principal d'éviter le recours à l'emprunt initialement prévu. Grâce aux liquidités disponibles et à une analyse approfondie des investissements extraordinaires, certaines dépenses ont été réduites ou replanifiées pour des projets reportés ou non encore engagés, tout en maintenant les projets prioritaires en cours. Cette démarche a permis de présenter un budget rectifié équilibré, sans endettement.

Évolution des projets d'envergure en cours

Le budget tient compte de l'avancement de plusieurs projets structurants notamment la poursuite du réaménagement de l'ancienne Distillerie, la construction d'un nouveau réservoir d'eau à Dillingen, ainsi que le développement du réseau de chaleur urbain au centre de Beaufort (îlot Dussier).

S'y ajoutent la réalisation de logements sociaux, notamment au 10, Montée du Château, la construction du centre d'accueil du syndicat intercommunal Natur- a Geoparkpark Möllerdall, ainsi que la construction d'un hall de stockage pour copeaux de bois destiné à soutenir la filière énergétique locale.

Le budget intègre également l'évolution des infrastructures et réseaux du site « Kehmeschmoor », l'aménagement d'une piste cyclable reliant Beaufort à la route de Diekirch, à hauteur du Grundhof, en empruntant l'ancienne voie ferrée Josy, ainsi que des travaux de redressement de la RN10 dans la traversée de Dillingen, réalisés dans le cadre du projet des P&CH.

Nouveaux projets planifiés

Parallèlement, le budget 2026 intègre la planification de nouveaux projets structurants. La Maison Dussier est appelée à devenir la nouvelle maison communale. La création d'une Maison des Jeunes est également prévue afin de renforcer l'offre communale à destination de la jeunesse.

D'autres projets sont en phase de planification, dont l'extension de la Maison Relais, des aménagements dans les cimetières, des projets de parkings et d'arrêts de bus, ainsi que diverses mesures d'apaisement de la circulation et de mobilité douce.

Chiffres clés

Sur le plan financier, la commune dispose d'un boni reporté de l'exercice 2024 d'environ 9,9 millions d'euros, constituant une base financière solide.

Le budget rectifié 2025 présente un boni ordinaire d'environ 7 millions d'euros, traduisant une gestion équilibrée des recettes et des dépenses courantes et permettant de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune.

Les liquidités disponibles, estimées à environ 10 millions d'euros, ont permis d'éviter le recours à l'emprunt initialement prévu dans le cadre du budget rectifié 2025.

Pour l'exercice 2026, le budget prévoit :

- un niveau d'investissement élevé, conforme aux orientations ministérielles ;
- un recours limité à l'emprunt, pouvant atteindre 10 millions d'euros, uniquement afin de garantir l'équilibre budgétaire ;
- une évolution maîtrisée des dépenses ordinaires, tenant compte notamment du renforcement ciblé du personnel communal et du fonctionnement des services essentiels.

Cette approche vise à assurer la pérennité financière de la commune, tout en permettant la réalisation progressive des projets d'envergure.

2. Titres de recette 2025

Le conseil communal approuve les titres de recettes de l'exercice 2025.

Ces titres concernent diverses recettes communales, notamment les dotations et participations publiques, les taxes et redevances (eau, canalisation, déchets), les loyers, les remboursements, les ventes ainsi que différentes recettes de services communaux.

Le montant total des titres de recettes arrêtés pour l'exercice 2025 s'élève à 2 418 794,32 €.

3. a.-f. Prises d'acte de délibérations du conseil d'administration de l'Office social de Beaufort relatives à la démission du receveur et à la nomination de son successeur

Le conseil communal prend acte des différentes délibérations du conseil d'administration de l'Office social régional de Beaufort relatives à la démission de la receveuse en fonction, aux mesures transitoires mises en place afin d'assurer la continuité de la gestion financière et à la nomination du nouveau receveur.

Ces décisions portent notamment sur la désignation de receveurs temporaires, la création de postes à tâche intellectuelle pour assurer les missions de receveur, la fixation des indemnités correspondantes ainsi que sur l'approbation de la nomination définitive de Monsieur Rafael Fernandes en tant que receveur de l'Office social régional de Beaufort, avec prise de fonctions à compter du 2 décembre 2025.

3. g. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de l'Office Social Régional de Beaufort

Le conseil communal approuve le budget rectifié de l'exercice 2025 ainsi que le budget de l'exercice 2026 de l'Office Social Régional de Beaufort.

L'urgence a été déclarée à l'unanimité conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

4. Approbation du Plan d'Action Local (PAL) 2026 du CIGR Möllerdall

Le conseil communal approuve le Plan d'Action Local (PAL) 2026 du CIGR Möllerdall pour la commune de Beaufort, y compris le budget prévisionnel 2026.

Ce plan définit les actions et projets mis en œuvre par le CIGR Möllerdall au bénéfice de la commune, notamment dans les domaines du service de proximité, de l'environnement et du projet Rentabike, et constitue la base du partenariat et de la participation financière communale pour l'exercice 2026.

5. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif à la mise en conformité de deux arrêts de bus « Aispist » ainsi que d'un passage pour piétons sur la Grand-Rue à Beaufort - 4/624211000/25008 - 4/624/221313/25008

Le conseil communal approuve l'avant-projet détaillé relatif à la mise en conformité de deux arrêts de bus « Aispist » ainsi qu'à l'aménagement et à la mise en conformité d'un passage pour piétons sur la Grand-Rue à Beaufort.

Le projet vise à améliorer la sécurité routière, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la qualité des infrastructures de transport public.

6. Adoption du Projet d'Aménagement Particulier "nouveau quartier" (PAP NQ) - in der Hausselt à Dillingen

Le conseil communal adopte le Projet d'Aménagement Particulier « nouveau quartier » (PAP NQ) – *in der Hausselt* à Dillingen, présenté par le bureau Zeyen & Baumann, prévoyant la construction de deux maisons d'habitation unifamiliales jumelées sur la parcelle n°101/1522.

Le projet, situé en zone d'habitation 1 et soumis à un PAP « nouveau quartier », a été régulièrement publié. Aucun avis ni réclamation n'a été introduit pendant le délai légal. Le conseil communal adopte le PAP en y intégrant les adaptations demandées par la cellule d'évaluation, notamment en matière de stationnement, de volumes bâtis, de matériaux, de toitures, de contenu graphique et écrit, ainsi que de rapport justificatif.

La renonciation au paiement d'une indemnité compensatoire est également décidée, aucun travail d'intérêt propre et direct n'étant requis compte tenu de la taille du projet.

Le projet est adopté avec 10 voix pour et 1 voix contre.

7. & 8. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) et du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) – plusieurs sites [Dossier 05]

Le conseil communal approuve le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Beaufort ainsi que la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE), concernant

plusieurs sites sur le territoire communal.

Les projets, élaborés par le bureau Zeyen+Baumann sàrl, comprennent la partie graphique, la partie écrite, l'étude préparatoire partielle ainsi que les fiches de présentation. La procédure légale a été respectée, incluant la publication officielle, une réunion d'information avec la population et la consultation des instances compétentes. Aucune observation n'a été introduite durant le délai légal.

Les modifications sont adoptées en tenant compte des avis rendus par la commission d'aménagement et par la cellule d'évaluation, et visent à adapter de manière ciblée les dispositions d'aménagement applicables à différents sites de la commune.

9. Acceptation de la démission de Monsieur Detlef Keller en tant que membre de la commission du vivre-ensemble interculturel suite à son départ de la commune

Le conseil communal prend acte de la démission de Monsieur Detlef Keller de son mandat de membre de la commission consultative du vivre-ensemble interculturel de la commune de Beaufort, suite à son départ de la commune.

La qualité de résident constituant une condition essentielle pour l'exercice d'un mandat au sein d'une commission consultative communale, la démission est constatée en conséquence.

10. Approbation des subsides annuels ordinaires aux associations locales

Le conseil communal décide d'accorder les subsides annuels ordinaires aux associations locales pour l'exercice en cours, conformément au règlement communal du 1er avril 2025 relatif à l'attribution des subsides.

À titre exceptionnel et pour cette première année d'application du règlement, le conseil accepte de tenir compte des demandes introduites hors délai, sans modification immédiate du règlement, lequel restera pleinement applicable pour les exercices suivants.

Il est précisé que les demandes de subside du Syndicat d'Initiative et du Tourisme ainsi que de l'association Beeforter Senioren a.s.b.l. feront l'objet d'un point distinct lors d'une prochaine séance.

Les subsides sont accordés aux autres associations locales selon la liste et les montants arrêtés, pour un montant total de 59.875,00 €.

La décision est prise avec 10 voix pour et 1 abstention.

11. a.-c. Subsides extraordinaires à des associations locales

Le conseil communal statue sur plusieurs demandes de subsides extraordinaires introduites par des associations locales.

Un subside extraordinaire d'un montant de 500,00 € est accordé au Club Hippique Beaufort pour l'organisation de concours hippiques (saut d'obstacles et dressage) organisés en octobre 2025, ces manifestations contribuant à l'animation locale et à la promotion du sport équestre.

Concernant la demande du Ice Hockey Club Beaufort ASBL – Beaufort Knights relative à la prise en charge des abonnements à l'Icepark pour la saison sportive en cours, le conseil communal décide de ne pas accorder de subside extraordinaire, la demande ne relevant pas du cadre applicable aux subsides extraordinaires et au regard des subsides déjà octroyés au club.

Enfin, le conseil communal accorde à l'Amicale Pompjeeën Beefort a.s.b.l. un subside extraordinaire d'un montant de 1.500,00 €, correspondant à une participation partielle aux frais engagés pour l'acquisition de vêtements et de matériel d'identification, sur base des justificatifs fournis.

12. Approbation des subsides et dons aux associations non locales

Le conseil communal décide d'accorder des dons à plusieurs associations caritatives non locales, nationales et internationales.

Un don uniforme de 150,00 € par association est accordé.

Il est précisé que le don à l'Amicale Pompjeeën Uesweller est accordé en remerciement pour le prêt ponctuel d'une presse à pommes.

À huis clos

13. & 14. Nomination définitive de Madame Lis Brepsom suite à l'accord de la réduction de sa période de service provisoire au 16 septembre 2025

Madame Lis Brepsom est nommée définitivement en qualité de fonctionnaire communale, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affectée au bureau de la population, suite à l'accord de la réduction de sa période de service provisoire, avec effet au 16 septembre 2025.

Fin de la séance à 11:00 heures